



Assurance décès sur prêt à la consommation

Par **patricejeanmarie**, le **17/03/2008** à **17:27**

Pour payer des travaux de pose de fenêtres et volets roulants, mon père avait contracté un crédit avec une assurance décès en 2005 (en précisant qu'il ne suivait pas de traitement). Ma mère étant déjà décédée, mon père a été hospitalisé en mai 2007. Il est lui aussi décédé en juillet 2007 à l'hôpital d'une infection nosocomiale. La succession a été signée (3 enfants) en décembre 2007 mais le notaire n'a pas pu joindre l'organisme de crédit (SOFINCO). Nous avons fourni à l'assurance (EDA) le papier qu'ils demandaient, un certificat de décès rempli par le médecin. Le médecin a bien rempli la cause du décès et indiqué que mon père suivait un traitement, mais il n'a pas rempli la date de début ni la durée (raison : secret médical). La SOFINCO (puis huissier) envoie lettres sur lettres au domicile de mon père en réclamant le solde restant. C'est un véritable harcèlement avec menaces de saisies, poursuites judiciaires, ils écrivent à mon père ou à "la famille Bauguet" Ils ont même menacé mon père de le faire inscrire au FICP ! Nous pensons être dans notre bon droit puisque la cause du décès est bien postérieure à la signature du crédit. Nous avons fait remplir le certificat médical comme demandé. Le médecin refuse de remplir les dates et nous a dit que l'assurance essayait tout simplement de nous extorquer le solde. Nous sommes face à trois interlocuteurs : la SOFINCO, l'assurance et l'huissier ! Pouvez vous nous dire, s'il vous plait, si nous sommes dans notre droit et que faire face à ce harcèlement. Merci d'avance pour votre réponse.